

Note d'orientation du Secrétaire général sur la démocratie

I. Introduction

Au Sommet mondial en 2005, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont de nouveau engagés, comme ils l'ont fait dans la déclaration du Millénaire en 2000, à protéger et promouvoir les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie, reconnaissant que ceux-ci sont étroitement liés et se renforcent mutuellement et qu'ils font partie des valeurs et principes essentiels, universels et indivisibles des Nations Unies. Ils ont réaffirmé cet engagement en 2007 dans la résolution 62/7 de l'Assemblée générale.

La majorité des États du monde aujourd'hui se disent démocratiques. Toutefois, la démocratie est un système social et politique dynamique dont l'idéal de fonctionnement n'est jamais pleinement « atteint ». Par ailleurs, la démocratisation n'est ni linéaire ni irréversible et, de ce fait, les institutions de l'État c8 et po-6.2(o)0.092 o XXI

° siècle, nous continuons d'être aux prises avec le triple défi de l'instauration ou du rétablissement des démocraties, de leur préservation, et de l'amélioration de leur qualité. Les principaux défis que l'ONU devra relever dans ce domaine sont les suivants : Comment promouvoir plus efficacement les principes, institutions et pratiques démocratiques universellement reconnus? Comment réagir, de manière cohérente et prévisible, face aux ruptures de la démocratie du fait de coups d'État ou d'autres transferts inconstitutionnels du pouvoir? Comment réagir à l'érosion lente et progressive de la qualité de la démocratie et à l'affaiblissement des libertés, pratiques et institutions démocratiques qui interviennent parfois, voire comment aider à prévenir ces phénomènes?

Face à ces défis d'actualité et compte tenu du débat intense qui a lieu actuellement sur l'aide à la démocratie, il importe plus que jamais de trouver un cadre universel efficace et acceptable pour fournir cet appui. C'est pourquoi, en novembre 2007, le Secrétaire général a demandé que soit élaborée une stratégie à l'échelle de l'Organisation qui définisse plus précisément la manière dont l'ONU entend appuyer la démocratie, en se fondant sur les trois piliers de son action, à savoir la paix et la sécurité, le développement, et les droits de l'homme.

La présente note définit le cadre des Nations Unies pour la démocratie, qui se fonde sur un certain nombre de principes et normes universels, en soulignant le contenu normatif accepté sur le plan international, en profitant des enseignements tirés de l'expérience et en indiquant les domaines d'appui dans lesquels l'ONU a des atouts particuliers. Elle exprime l'engagement de l'Organisation à mener une action judicieuse et cohérente d'appui à la démocratie reposant sur des principes.

II. Fondements normatifs et conceptuels

La démocratie, fondée sur la primauté du droit, est en définitive un moyen d'assurer la paix et la sécurité internationales, le progrès et le développement

économique et social, et le respect des droits de l'homme, qui sont les trois piliers de la mission de l'Organisation des Nations Unies énoncée dans la Charte. Les principes démocratiques

et traditions de nombreuses parties du monde. L'Organisation n'a jamais cherché à

participation démocratique restent inaccessibles. La discrimination, qui est perpétuée par des institutions et pratiques juridiques, économiques et sociales à tendances sexistes et peut être aggravée par d'autres formes d'exclusion, empêche les femmes de participer effectivement aux processus démocratiques.

impartial, une administration publique efficiente et inclusive, ainsi qu'une société civile et une population informées, autonomisées et politiquement actives. Où est ce que l'ONU, avec sa légitimité universelle, doit-elle axer ses efforts dans ce large éventail de besoins, en vue de la mise en œuvre des instruments et déclarations universels adoptés par ses membres? Les domaines conceptuels exposés ci-après définissent les dimensions les plus utiles pour l'aide de l'ONU à la démocratie. Ils sont étroitement liés et devraient se renforcer mutuellement. Outre qu'elle permet de promouvoir les principes, pratiques et institutions démocratiques, l'assistance dans les domaines en question contribue aussi à renforcer la paix et la sécurité, et à instaurer un climat favorable au développement et à l'exercice des droits de l'homme. Il importe de garder à l'esprit que même si l'aide de l'ONU à la démocratie est souvent d'ordre technique, la démocratie est en définitive un processus politique.

1. Appuyer la facilitation politique

Le rôle d'appui que la communauté internationale joue s'agissant d'aider les pays dans leurs efforts de démocratisation peut être stratégique, voire fondamental. La facilitation politique menée par l'ONU et d'autres acteurs qui fournissent une aide à la démocratie peut débloquent les situations de transition se trouvant dans l'impasse. Elle peut prendre plusieurs formes, notamment la médiation et la négociation, la convocation de forums pour la discussion des politiques, et l'appui aux processus politiques et au dialogue national ouverts à tous sur la base des valeurs et principes démocratiques. Cela peut aider à atténuer les tensions, à stabiliser le discours politique et, partant, à faciliter la transition démocratique et la consolidation de la démocratie. L'ONU, grâce à sa capacité de fournir une assistance de façon impartiale, est particulièrement bien placée pour jouer ce rôle. Les directives établies en 2006 à l'intention des représentants de l'ONU pour le règlement des conflits contiennent des dispositions essentielles, notamment sur la nécessité de défendre les principes et les buts des Nations Unies, d'accorder une attention particulière au renforcement des institutions et des capacités, et sur l'importance des questions de rés(formes, notTI7.4)2.6(s9t i)-7.3528 0 TDntent47(s buts 6cD175 Tc4)2. Tfe pa

Un type d'appui consiste à fournir une assistance au processus électoral et à la conduite des élections, y compris un appui aux institutions ou mécanismes indépendants chargés de gérer les élections nationales, ainsi que l'observation et la surveillance de ces élections. L'assistance électorale doit renforcer la confiance dans le processus électoral ainsi que la crédibilité aussi bien du processus que des résultats des élections. Lié au droit de vote est le droit de se présenter aux élections et, à cet égard, l'ONU préconise que des mesures spéciales soient prises pour veiller à ce que la voix des populations qui ont été exclues ou marginalisées soit entendue et représentée, ainsi que des mesures pour « uniformiser les règles du jeu politique » et donner ainsi les mêmes chances à tous.

Mais la participation des citoyens ne s'arrête pas à la fin des élections périodiques. Il importe que les citoyens participent activement à tous les processus de gouvernance, y compris aux débats sur les décisions publiques et à la conception, à la mise en œuvre, au contrôle et à l'évaluation des politiques publiques et de leurs résultats, autant de formes de participation que l'ONU appuie activement.

3. Promouvoir l'instauration d'une culture de la démocratie

Dans les démocraties émergentes en particulier, il est essentiel d'instaurer une culture de la démocratie. L'intégration progressive des principes démocratiques à la trame du tissu social dans son ensemble, tout en tenant compte des normes, pratiques et traditions sociales existantes, devrait être encouragée et renforcée. « L'éducation pour la démocratie » est un vaste concept qui peut aider à inculquer les valeurs et principes démocratiques dans une société, en encourageant les citoyens à s'informer de leurs droits et des lois et politiques en vigueur destinées à les protéger, et en formant les individus à devenir des dirigeants démocratiques dans leur société. Cette éducation doit commencer avec les jeunes, de sorte que les valeurs et principes démocratiques soient promus dès le jeune âge, et viser à aider les jeunes à apprendre à appliquer ces principes dans l'exercice du pouvoir. L'éducation est également essentielle pour doter les citoyens des moyens de demander des comptes aux institutions chargées de donner effet aux lois et politiques qui protégeront leurs droits. À cet égard, l'ONU apporte son concours avec un large éventail d'activités d'appui, notamment l'éducation civique et l'éducation des électeurs, la formation, et l'assistance technique et autres formes d'appui à des initiatives médiatiques et des initiatives de sensibilisation politique, qui sont toutes nécessaires pour renforcer la culture démocratique des citoyens et assurer une participation efficace des populations.

4. Soutenir le pluralisme politique

Le pluralisme politique implique que plus d'un parti politique participent aux élections et jouent un rôle dans la gouvernance. Les partis politiques jouent un rôle essentiel dans la démocratie en regroupant les intérêts et en intégrant les citoyens dans le processus politique. Les décisions sont plus facilement acceptées, même par ceux qui y sont opposés, lorsque les citoyens ont le sentiment que leurs opinions ont été représentées. En tant qu'acteur impartial et indépendant qui représente l'inclusivité, le pluralisme et la tolérance, l'ONU possède un atout particulier pour aider à appuyer la mise en place de structures pluripartites solides, transparentes et inclusives.

5. Promouvoir les mécanismes de transparence et de responsabilisation

Dans une démocratie, et conformément à l'état de droit, les responsables élus

également les principes devant sous-tendre la participation de l'ONU à l'élaboration des constitutions et les composantes du processus constitutionnel, reconnaissant ainsi le caractère central de l'élaboration de la constitution dans toute transition démocratique.

7. Encourager une gouvernance participative et sans exclusive

Le progrès vers des niveaux plus élevés de développement humain – avec des moyens et des possibilités accrues permettant aux populations d'opérer des choix en toute connaissance de cause – requiert de la part des États des interventions qui sont, dans une large mesure, opérées par les administrations publiques aux niveaux national et infranational. La façon dont l'administration publique fonctionne, fournit ou restreint l'information, offre des services de manière équitable ou discriminatoire et donne aux populations la possibilité de participer au débat préalable à la prise de décisions ou, au contraire, les prive de cette possibilité, influe directement sur la manière dont les citoyens perçoivent la légitimité du système démocratique. Des institutions démocratiques locales solides et efficaces sont le fondement d'une démocratie saine. Lorsque les institutions de l'État et les pouvoirs publics sont plus proches des populations, il est plus probable qu'ils soient à l'écoute de celles-ci et répondent de leurs actes. Les niveaux loca

V. Conclusion : promouvoir la cohérence et la coordination

L'ONU doit veiller à ce que ses messages et son action en appui à la démocratie soient cohérents, systématiques et fondés sur des principes, et complètent les initiatives des nombreux autres acteurs qui opèrent dans ce domaine. Reflet des aspirations de ses membres, l'Organisation est bien placée pour réunir des partenaires essentiels aux niveaux mondial, régional et national en vue de renforcer l'appui à la démocratie et à la primauté du droit et de promouvoir un consensus sur les moyens d'obtenir des résultats durables. Elle devrait également améliorer sa capacité de tirer parti du corpus extraordinaire d'analyses sur la démocratie effectuées en dehors du système des Nations Unies.

De nombreuses entités des Nations Unies participent à un ou plusieurs volets de l'aide à la démocratie. Il est donc essentiel d'améliorer la cohérence entre les initiatives des Nations Unies dans ce domaine, notamment les interactions avec les acteurs, les partenaires et l'ensemble de la communauté internationale. Une meilleure cohérence exige une approche permettant de faire en sorte que l'aide à la démocratie soit plus efficacement intégrée aux trois principaux piliers de l'action de l'Organisation, à savoir la paix et la sécurité, le développement, et les droits de l'homme.

La présente note devrait servir de plateforme de coopération, sur la base de principes partagés, d'analyses communes et de stratégies axées sur la demande qui permettront de faire en sorte que notre action soit non seulement cohérente et synergique mais aussi efficace et adaptée. Le portail de la démocratie, qui sera bientôt mis en service sur le site Web de l'ONU, constituera un outil déterminant à